

“ « Les gouvernements peuvent soutenir les PME en leur offrant des outils d'information gratuits, accessibles et multilingues, comme le '*Guide fir de Professionellen*' [Guide du commerçant] de la Direction des Protection des Consommateurs au Luxembourg. L'aide doit être simple et concrète, sans alourdir le travail des entreprises. En plus des canaux numériques, le contact direct avec les agents gouvernementaux reste essentiel pour informer et responsabiliser efficacement consommateurs et professionnels. »

Le 'Guide du commerçant', lancé en 2023, fournit aux professionnels des documents et matériels gratuits pour les aider à se conformer aux dispositions du Code de la consommation du Luxembourg. Il a reçu des retours positifs de la part des entreprises et suscité un intérêt croissant grâce à des webinaires très suivis sur des sujets clés.

